



La gestion des IRP

Formation à distance - 7.00 heures (2.00 jours)

Objectifs pédagogiques

- Connaître les obligations de l'employeur vis à vis des représentants du personnel
- Comprendre le fonctionnement du CSE
- Savoir appréhender les démarches à mettre en œuvre au quotidien pour la gestion du CSE
- Connaître le statut spécifique du représentant du personnel pour déterminer comment assurer le pouvoir de direction

Public :

- Managers, RRH et toute personne amenée à appliquer le droit social

Prérequis :

- Non

Contenu de la formation

- Première demi-journée - Partie 1 - Récapitulatif
 - Le panel des différents acteurs (internes /externes)
 - Les missions des représentants du personnel
- Première demi-journée - Partie 2 - Les obligations vis à vis des représentants du personnel
 - Les obligations vis à vis des représentants du personnel
 - Liste des informations / consultations
- Première demi-journée - Partie 3 - Les moyens du CSE
 - Matériel, budgets, heures de délégation, liberté d'aller et venir
 - Visites, enquêtes, alerte
 - La protection des élus et ses limites
- Deuxième demi-journée - Partie 1 - Les modalités pratiques du CSE
 - Le règlement intérieur, le secrétaire, le trésorier
 - Les réunions : convocation, ordre du jour, police de réunion, PV, délai de vote
- Deuxième demi-journée- Partie 2 - Spécificités pour les structures de + 50 salariés
 - Obligations vis-à-vis des délégués syndicaux
 - Obligations complémentaires vis à vis du CSE
 - La négociation obligatoire
- Clôture de la formation
 - Récapitulatif de synthèse : le rôle du président de CSE
 - Quiz final
 - Tour de table et évaluation

Organisation de la formation

Intervenant-e

Kathy Letourneur, formatrice, juriste, avocate

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Echanges à partir de cas proposés par le formateur ou par les stagiaires
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation

- Questionnaire préformation pour affiner les attentes individuelles et s'autoévaluer sur les objectifs pédagogiques
- Quiz d'évaluation des connaissances à la fin de la formation
- Questionnaire fin de formation incluant une autoévaluation, évaluation 2 mois après la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

